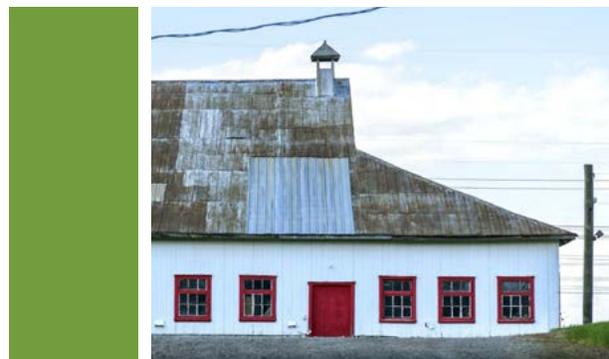


# Comité de liaison *Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles*

Rapport d'activité 2016



# Table des matières

<b>3</b>	<b>Mot des directions</b>
<b>4</b>	<b>Le comité de liaison</b>
<b>5</b>	<b>Bilan des travaux</b>
<b>5</b>	<i>Option tarifaire de mesurage net pour les autoproducteurs</i>
<b>6</b>	<i>Représentant de l'UPA au chantier (RUPAC)</i>
<b>7</b>	<i>Tensions parasites</i>
<b>10</b>	<i>Efficacité énergétique</i>
<b>12</b>	<i>Biosécurité à la ferme</i>
<b>13</b>	<i>Autres sujets</i>

## **Le comité de liaison en bref**

*Créé en 1996, le Comité de liaison Hydro-Québec–Union des producteurs agricoles (UPA) est une table d'échanges qui a pour but de favoriser le dialogue entre les deux organisations et de constituer un forum sur tout sujet d'intérêt commun. Grâce notamment aux échanges d'information, au partage des points de vue sur différents dossiers et à l'examen plus approfondi de problématiques particulières, les travaux du comité de liaison permettent la création d'un climat propice à la conciliation et à l'adoption de positions communes sur des sujets qui intéressent l'UPA et Hydro-Québec.*

*Pour assurer son bon fonctionnement et le suivi des dossiers, le comité de liaison préconise la formation de comités de travail spécialisés, l'élaboration de protocoles d'entente ainsi que la rédaction de comptes rendus des rencontres statutaires qui précisent les actions à entreprendre. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé auprès des deux organisations.*

## Mot des directions

*L'Union des producteurs agricoles (UPA) et Hydro-Québec ont le plaisir de présenter le rapport d'activité de leur comité de liaison couvrant l'année 2016.*

*Durant l'année, Hydro-Québec a poursuivi le développement du réseau de transport d'énergie afin de répondre à la demande croissante. Dans ce contexte, le comité de liaison a tenu des discussions sur certains volets de l'Entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier, notamment en ce qui a trait au recours à un représentant de l'UPA au chantier et aux compensations financières versées aux exploitants agricoles.*

*Le comité de liaison s'est également intéressé aux interventions d'Hydro-Québec dans les secteurs agricoles et forestiers, telles que les travaux de maîtrise de la végétation et la construction ou l'entretien des lignes de transport. Les discussions ont porté par ailleurs sur les délais de branchement des entreprises dans le cas de travaux ou de nouvelles constructions.*

*Les résultats des programmes d'efficacité énergétique destinés à la clientèle agricole ont fait l'objet d'un suivi. De nouveaux équipements dédiés au secteur laitier sont maintenant couverts par le programme. Il a aussi été convenu d'explorer des avenues visant à soutenir l'acériculture, en recourant notamment à de récentes améliorations d'ordre technologique.*

*Enfin, le comité de liaison s'est penché sur les travaux du comité spécialisé sur les tensions parasites, qui a amorcé différentes études dont les résultats sont attendus en 2017.*

*En plus de rendre compte de l'évolution de ces domaines d'intervention, le présent rapport décrit brièvement les autres sujets abordés au cours de l'année.*

*Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin aux travaux menés par le comité de liaison en 2016. Leur expertise et leur engagement ont fait progresser des dossiers d'intérêt pour nos deux organisations.*



**Élise Proulx**

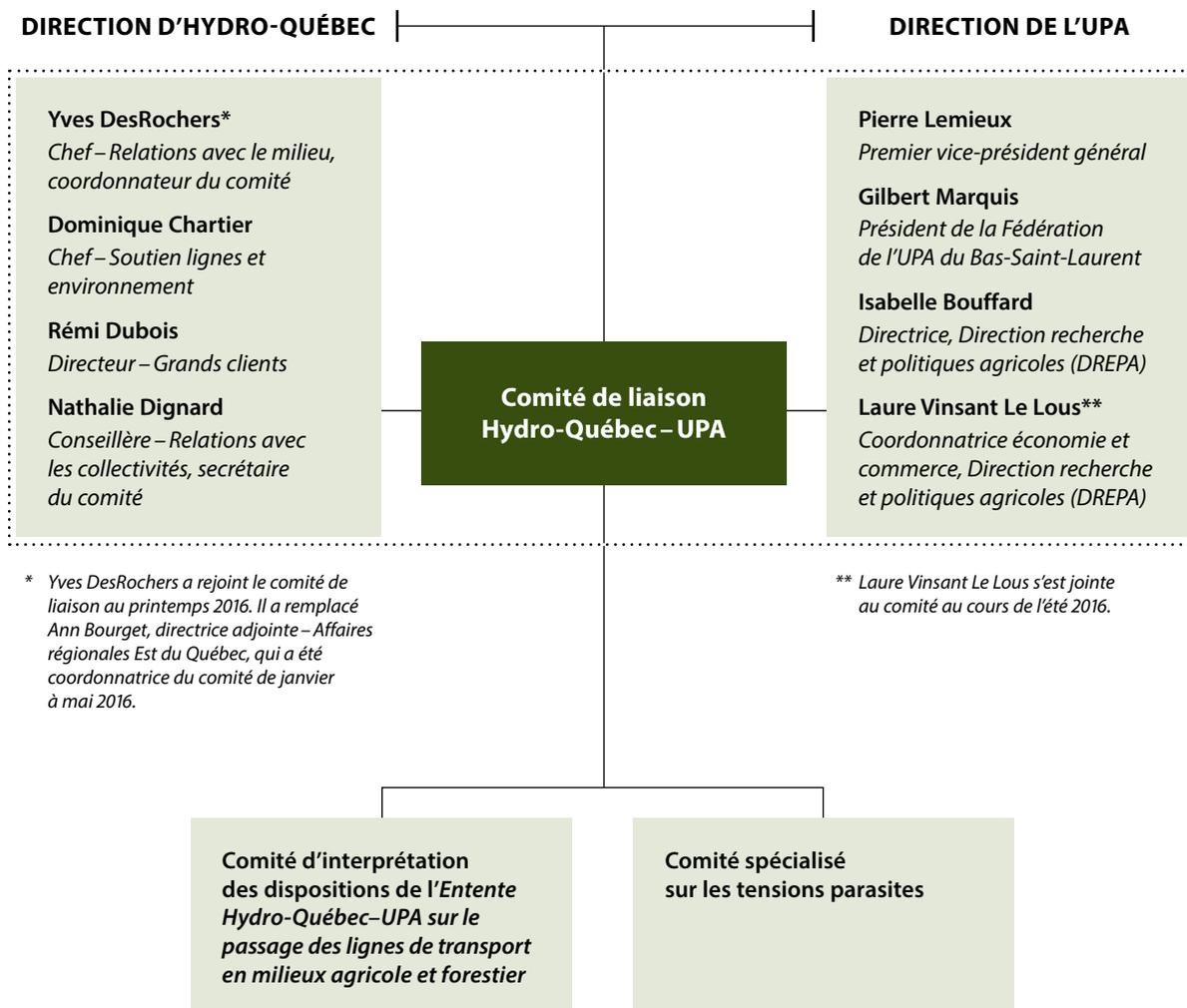
*Vice-présidente – Communications  
et Affaires gouvernementales  
Hydro-Québec*



**Pierre Lemieux**

*Premier vice-président général  
Union des producteurs agricoles*

# Le comité de liaison



## Principaux sujets traités en 2016

Le comité de liaison Hydro-Québec-UPA a tenu trois rencontres en 2016. Les discussions ont notamment porté sur :

- l'option tarifaire de mesurage net pour les autoproducteurs;
- le représentant de l'UPA au chantier;
- les tensions parasites;
- l'efficacité énergétique;
- la biosécurité à la ferme.

## *Bilan des travaux*

### Option tarifaire de mesurage net pour les autoproducteurs

L'option tarifaire de mesurage net d'Hydro-Québec permet l'autoproduction d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Grâce à ce programme, il est possible d'injecter les surplus d'énergie produits chez soi dans le réseau d'Hydro-Québec et d'obtenir, en échange, des crédits de consommation pour utilisation ultérieure, sous forme de kilowattheures venant diminuer la facture.

Au printemps 2016, Hydro-Québec a rencontré les représentants de producteurs agricoles qui ont investi dans l'achat d'une petite éolienne pour les besoins de leur ferme. Ces représentants ont évoqué les difficultés de fonctionnement rencontrées par certains producteurs depuis qu'ils ont fait l'acquisition de l'éolienne il y a quelques années.

Dans un premier temps, Hydro-Québec leur a recommandé de s'adresser aux fournisseurs d'équipements pour résoudre les problèmes de fonctionnement des éoliennes, une démarche que les producteurs avaient déjà amorcée. Puis les représentants de l'entreprise leur ont conseillé de vérifier le cheminement de leur demande relative à cette option tarifaire. Ils ont également répondu aux autres questions techniques posées par les producteurs.

À la suite de cette rencontre, comme les représentants des producteurs s'intéressaient au fonctionnement des compteurs de nouvelle génération selon qu'on se trouve en période de consommation ou de production d'énergie éolienne injectée dans le réseau, Hydro-Québec leur a transmis des renseignements additionnels concernant ces types de compteurs. Elle les a assuré de sa collaboration et a offert le soutien technique nécessaire afin de veiller au respect des exigences de raccordement au réseau de distribution. Les représentants des producteurs agricoles ont apprécié l'information reçue durant la rencontre.

Le comité de liaison suit le dossier de l'option tarifaire de mesurage net. Les producteurs s'intéressent notamment aux conditions d'admissibilité du programme.

## *Bilan des travaux (suite)*

### Représentant de l'UPA au chantier (RUPAC)

*L'Entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieu agricole et forestier prévoit que, au moment de la construction d'une nouvelle ligne de transport en milieu agricole ou forestier, un représentant de l'UPA au chantier (RUPAC) peut être « désigné pour faciliter les accords de gré à gré entre les propriétaires et Hydro-Québec, et créer un lien supplémentaire entre eux ».*

Au cours des dernières années, Hydro-Québec et les fédérations régionales de l'UPA ont utilisé différents types de contrats aux fins de l'obtention des services d'un RUPAC. Il a été convenu d'élaborer un contrat type dans le but de standardiser les conditions liant les parties, tout en veillant à ce que les ententes reflètent davantage les services attendus du RUPAC.

À la fin de 2016, des validations sont toujours en cours. L'UPA et Hydro-Québec souhaitent mettre la dernière main à ce contrat type d'ici l'été 2017.



## Bilan des travaux (suite)

### Tensions parasites

#### Principales activités du comité spécialisé

Le comité spécialisé tripartite (UPA–MAPAQ–Hydro-Québec) sur les tensions parasites, issu du comité de liaison, effectue une vigie du dossier des tensions parasites et soutient les producteurs agricoles qui estiment être confrontés à un problème de tensions parasites. Dans ce dernier cas, c'est le Réseau Agriconseils Mauricie, mandaté par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), qui prend en charge le dossier. Le Réseau procède alors à un diagnostic à la ferme, puis il remet un rapport au producteur contenant des recommandations. Si la problématique persiste ou si le dossier s'avère complexe, le Réseau sollicite l'avis de l'expert mandaté par le MAPAQ. Selon les situations, ce conseiller peut intervenir seul à la ferme ou demander l'intervention d'Hydro-Québec.

Le tableau qui suit présente les interventions faites auprès des producteurs agricoles durant la période 2015-2016.

#### NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS DE L'AUTOMNE 2015 À LA FIN DE 2016

	Janv.-sept. 2015	Oct. 2015- déc. 2016
Producteurs ayant sollicité le Réseau Agriconseils Mauricie	81	98
Exploitations dans lesquelles le Réseau Agriconseils Mauricie ou l'expert mandaté par le MAPAQ sont intervenus	80	98
Dossiers dans lesquels Hydro-Québec est intervenue	5	13
Cas ayant nécessité des interventions sur le réseau de distribution d'Hydro-Québec	3	9

Du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2016, le Réseau Agriconseils Mauricie a fait des interventions dans 98 exploitations agricoles. À la demande du Réseau ou du MAPAQ, Hydro-Québec est intervenue dans treize dossiers. Elle a réalisé des travaux dans neuf situations, pour apporter des corrections au réseau de distribution d'électricité (ex.: réinstallation d'une mise à la terre) ou pour effectuer de la maintenance.

## *Bilan des travaux (suite)*

### ***Seuils d'intervention dans les fermes laitières en Amérique du Nord***

En 2014, le Comité de liaison Hydro-Québec–UPA a demandé au comité spécialisé sur les tensions parasites de recueillir de l'information sur les seuils d'intervention de divers autres fournisseurs d'électricité établis en Amérique du Nord au regard des tensions parasites. L'étude visait plus précisément à déterminer les seuils d'intervention dans les fermes laitières et à vérifier si les pratiques d'Hydro-Québec étaient semblables à ce qui se fait ailleurs, en présence de réseaux comparables. Le consultant mandaté par le MAPAQ a proposé un rapport sommaire au cours de l'automne 2015, qui a été soumis à l'attention du comité de liaison au printemps 2016. Les principaux constats de cette étude sont les suivants :

- Il n'existe pas de seuils uniformes d'intervention quant aux tensions parasites en Amérique du Nord.
- Parmi les différents paramètres considérés, la mesure qui importe le plus est la tension de contact.
- La limite de tension de contact est fixée à 1 V en Ontario et dans plusieurs États américains.
- Bien qu'aucune norme de tension de contact ne soit formellement établie au Québec, lorsque le Réseau Agriconseils Mauricie formule une demande, Hydro-Québec soutient les producteurs agricoles qui se considèrent aux prises avec un problème de tensions parasites.

Comme le niveau d'intervention des entreprises de services publics varie en dépit de normes établies, le comité de liaison a demandé au comité spécialisé sur les tensions parasites de distinguer plus finement les normes, pratiques et impacts des fournisseurs d'électricité en Ontario par rapport à ceux d'Hydro-Québec.

## *Bilan des travaux (suite)*

### **Analyse de ventilateurs à vitesse variable sur les fermes**

En réaction à des situations qui lui ont été rapportées concernant certains ventilateurs, le comité de liaison a confié au comité spécialisé sur les tensions parasites, en mars 2016, le mandat d'effectuer des tests chez des producteurs laitiers qui ont acquis des ventilateurs à vitesse variable. L'objectif est de vérifier si certains ventilateurs peuvent interférer avec les systèmes électriques et créer des tensions transitoires (impulsions électriques) de nature à toucher les parties métalliques de la ferme, dont les stalles.

L'expert mandaté par le MAPAQ et le Réseau Agriconseils Mauricie ont planifié des rencontres avec les producteurs désignés par l'UPA et les Producteurs de lait du Québec. Les tests ont été effectués par l'IREQ chez treize producteurs laitiers. Les mesures électriques ont été prises dans différentes conditions d'exploitation (ventilateurs utilisés à 42 %, à 67 % et à 100 % de leur puissance), selon le contrôle que pouvait exercer chaque agriculteur sur son système. Chaque situation a été étudiée. Le rapport d'analyse, en voie de rédaction, sera présenté au comité de liaison au cours de 2017.



## *Bilan des travaux (suite)*

### Efficacité énergétique

#### ***Suivi***

Le comité de liaison a suivi les résultats des programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec destinés à la clientèle agricole. Plus de mille demandes ont été acceptées par l'entreprise en 2016, ce qui a permis des économies d'énergie s'élevant à 12,76 GWh dans ce secteur.

#### ***Ajout au programme***

En septembre 2016, Hydro-Québec annonçait l'ajout de nouveaux appareils couverts par le programme Produits efficaces agricoles. Les équipements suivants liés à la traite et à la conservation du lait sont désormais admissibles :

- échangeur à plaques ;
- pompe à lait à vitesse variable\* ;
- pompe à vide avec entraînement à fréquence variable\* ;
- système de récupération de la chaleur du refroidisseur de lait couplé au réservoir d'eau\*.

L'achat de produits efficaces du point de vue énergétique permet à la fois, en comparaison d'un équipement standard, de faire des économies d'énergie et de recevoir une remise d'Hydro-Québec pour compenser le coût additionnel d'achat ou d'installation.

Par ailleurs, l'UPA et Hydro-Québec maintiennent une vigie régulière des nouvelles technologies qui pourraient s'avérer intéressantes pour le secteur agricole. À cet égard, elles valideront si le secteur de l'acériculture pourrait profiter de récentes innovations permettant, par exemple, de recourir à des équipements électriques en remplacement d'appareils à combustible fossile.

---

\* Nouveau produit ajouté au programme Produits efficaces agricoles.



## Bilan des travaux (suite)

### ACTIVITÉS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN MILIEU AGRICOLE EN 2016

PRODUIT	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES	REMISE D'HYDRO-QUÉBEC AUX CLIENTS (\$)	VOLUME D'ÉNERGIE ÉCONOMISÉ (GWh nets)
Tapis chauffants	10	20 715	0,88
Ventilateurs	35	26 392	0,11
Échangeurs à plaques	41	41 000	0,12
Niches à porcelets	14	385 332	1,86
Éclairage	895	1 739 380	9,04
Systèmes de traite	2	1 500	0,00
<b>Total partiel</b>	<b>997</b>	<b>2 214 319</b>	<b>12,01</b>
Systèmes industriels	5	102 383	0,75
<b>TOTAL</b>	<b>1 002</b>	<b>2 316 702</b>	<b>12,76</b>

Le volume de gigawattheures nets économisé comprend les produits offerts dans le cadre des programmes Produits agricoles et Systèmes industriels.



Source : Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

## *Bilan des travaux (suite)*

### Biosécurité à la ferme

L'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) et l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) collaborent depuis quelques années avec Hydro-Québec à la mise en place de mesures de biosécurité s'appliquant à toute intervention dans les fermes touchées par des maladies infectieuses. De telles mesures visent à réduire au minimum les risques de propagation ou de transmission de certaines maladies à d'autres fermes et, ainsi, à limiter les pertes économiques dans les secteurs de production en cause.

Dans la plupart des cas, la solution la plus appropriée est qu'Hydro-Québec convienne de reporter les travaux planifiés. Toutefois, si des interventions s'avéraient nécessaires, elles devraient intégrer les mesures mises en œuvre par le producteur, fondées sur les protocoles de biosécurité de l'EQCMA ou de l'EQSP.

Afin d'améliorer l'efficacité des échanges d'information entre l'EQCMA ou l'EQSP et Hydro-Québec, on a mis en place un nouvel outil technologique au cours de l'automne 2016. Un espace sécurisé a été créé sur le site intranet de l'EQCMA, où le personnel concerné d'Hydro-Québec peut accéder aux renseignements nominatifs relatifs aux lieux de production avicole ou porcine visés. Ce nouveau mode de communication a été testé à quelques reprises depuis sa mise en ligne et s'est révélé satisfaisant pour tous les intervenants.



## *Bilan des travaux (suite)*

### Autres sujets

#### ***Délais de branchement***

L'UPA a souligné que la connaissance des délais d'intervention d'Hydro-Québec pourrait aider les producteurs agricoles à mieux planifier les travaux touchant leurs installations agricoles. Le comité de liaison a demandé davantage d'information sur les délais des travaux les plus fréquents en secteur agricole. Parmi les 500 demandes de travaux provenant de clients du secteur agricole, près de 80 % portent sur quatre types de travaux, soit les modifications des dispositifs de branchement (13 %), les débranchements, rebranchements et événements fortuits (16 %) ainsi que les modifications aux installations de branchement de 200 A et moins (26 %) et de 201 à 800 A (22 %).

Par ailleurs, à la fin de 2015, Hydro-Québec a déployé à la page Espace Client de son site Web une rubrique permettant de suivre en tout temps l'avancement d'une demande de travaux. On y accède en appuyant sur « Suivi d'une demande de travaux » au bas de la [page Web](http://hydroquebec.com/residentiel) suivante: [hydroquebec.com/residentiel](http://hydroquebec.com/residentiel). On peut notamment y voir les documents ou les démarches additionnels nécessaires à leur bonne poursuite.



## *Bilan des travaux (suite)*

### **Travaux de maîtrise de la végétation**

L'entente *Hydro-Québec–UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier* prévoit que des producteurs peuvent être rémunérés pour l'entretien mécanique de la végétation se trouvant dans la portion de leur terrain recoupée par l'emprise, sans préciser la fréquence d'intervention. Certains souhaitent exécuter ces travaux à intervalles réguliers. Hydro-Québec a informé le comité de liaison que les fréquences de traitement de la végétation ont évolué au cours des dernières années. Ce n'est plus seulement le cycle de croissance de la végétation qui dicte l'intervalle de traitement. La hauteur de dégagement sous les conducteurs joue un rôle beaucoup plus grand dans l'établissement des priorités d'entretien de la végétation en vue d'assurer la fiabilité du réseau et la continuité de service. Hydro-Québec propose donc de maintenir les façons de faire actuelles. Une fois que les travaux ont été priorisés par Hydro-Québec, celle-ci se charge de transmettre sa planification à l'UPA afin que les producteurs intéressés puissent planifier leurs interventions en conséquence.

### **Divers**

En plus des thèmes qui précèdent, le comité de liaison a discuté en 2016 de l'utilisation des emprises de lignes de transport, du projet d'un fonds forestier provincial de compensations environnementales et des indices de continuité de service.







Pour toute demande d'information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec–Union des producteurs agricoles, veuillez communiquer avec :

**Nathalie Dignard**

Hydro-Québec

Téléphone : 514 289-2211, poste 3246

Télécopieur : 514 289-4488

Courriel : [dignard.nathalie@hydro.qc.ca](mailto:dignard.nathalie@hydro.qc.ca)

**Laure Vinsant Le Lous**

Union des producteurs agricoles

Téléphone : 450-679-0540, poste 8729

Télécopieur : 450-679-4943

Courriel : [lvinsantlelous@upa.qc.ca](mailto:lvinsantlelous@upa.qc.ca)

Préparé en collaboration avec  
l'Union des producteurs agricoles  
et le groupe – Communications et affaires  
gouvernementales d'Hydro-Québec

Avril 2017

2017G079



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant  
100 % de fibres recyclées postconsommation.